

Toutefois, durant une période comme l'année dernière, lorsqu'ils ont été aux trois quarts remplis pendant toute l'année, et comme l'année prochaine, alors qu'ils seront pleins toute l'année, ces frais sont absolument ridicules. Je citerai un exemple. On nous dit que la somme payée par la commission aux éleveurs pour l'entreposage seulement a été d'environ \$14-612,000. Cela s'appliquait à 318 millions de boisseaux de blé. En outre, il y a eu une quantité d'environ 100 millions de boisseaux qui n'a pas été écoulée par l'intermédiaire de la commission, de sorte que la somme totale payée pour l'entreposage seulement par les marchands de grain et par la commission a dû dépasser de beaucoup 16 millions de dollars. Il y a autre chose. L'autre jour quelqu'un a déclaré que le tiers seulement des revenus des éleveurs provenait de l'entreposage, le reste étant constitué par d'autres frais. Les éleveurs ont par conséquent dû percevoir d'autres sources une somme additionnelle de 32 millions de dollars, de sorte qu'environ 50 millions de dollars ont dû être payés pour la manutention de notre blé l'an dernier. Ceux qui me diront que c'est une somme raisonnable à payer pour l'entreposage et la manutention de notre blé en une seule année ne sont guère au courant de la situation dans laquelle se trouvent nos cultivateurs. Nous avons vendu à peu près 400 millions de boisseaux de blé, quantité pour laquelle nous avons reçu environ 50 cents par boisseau, soit 200 millions de dollars en chiffres ronds. Or, nous avons payé 50 millions de dollars, soit le quart du prix de vente, pour la manutention de ce blé.

Puis plus loin, la même page :

La loi se contente de dire que la commission des grains fixera les taux maximums qui pourront être exigés pour la manutention, le nettoyage et l'entreposage du grain. Si cette commission ne réduit pas ces prix jusqu'à l'extrême limite—j'affirme qu'elle devrait les réduire de moitié—nous devrions modifier la loi des grains sous ce rapport, car je considère que ces prix ne sont ni raisonnables ni justes. J'affirme que les frais de manutention se sont élevés à 50 millions de dollars, je l'affirme non pas à cause des déclarations que je viens de mentionner mais sur la foi d'autres personnes qui m'ont déclaré que les intermédiaires du commerce du grain ont reçu environ 13 ou 14c., pour chaque boisseau de blé passé entre leurs mains. Je puis vous communiquer ces chiffres s'il le faut, car je les connais.

L'hon. M. Crerar: Cela comprend-il le transport?

M. Donnelly: Non, cela ne comprend nullement le transport. Voilà encore une autre chose que le cultivateur est obligé de payer. Les frais dont je viens de parler ne comprennent que le déchargement aux éleveurs, l'entreposage, le nettoyage, le chargement dans les wagons, les charges de service, les charges de diversion et autres choses de ce genre.

Le comité a là une preuve concluante que les négociants de blé ont été bien traités par le Gouvernement actuel. Je me rappelle les conditions faites au commerce par la commission du blé l'avant-dernière année. Le contrat stipulait que les négociants avaient droit aux frais d'entreposage à compter du moment où le blé était déchargé dans les comparti-

ments, nonobstant le fait que le cultivateur a droit à deux semaines d'entreposage gratuit, et d'habitude à 13 autres jours pendant que son blé est en route vers les éleveurs-terminus. Malgré cela, le contrat accordait les frais d'entreposage pendant ces deux semaines ainsi que pendant la période transitaire qui s'écoule jusqu'à l'arrivée du blé aux têtes de ligne. Voilà, à mon avis, qui n'a pas sa raison d'être dans les circonstances.

M. WOOD: En ce qui concerne l'entreposage du blé dans les éleveurs de l'Ouest canadien, est-il vrai que ce sont les United Grain Growers et les éleveurs des coopératives qui en détiennent les plus grandes quantités? N'est-ce pas aussi un fait que la plupart des actionnaires de ces sociétés sont des cultivateurs et que les 66 millions versés en frais d'entreposage, ou la plus grande partie de cette somme, reviennent aux cultivateurs qui détiennent les actions de ces sociétés?

M. ROSS (Souris): Pas à ma connaissance. Je ne saurais répondre à cette objection comme il convient, car je n'ai pas les chiffres sous la main. Mais je ne sais pas qu'il en est ainsi.

M. WOOD: La question est pertinente, vu que l'honorable député parle du revenu des cultivateurs.

M. ROSS (Souris): Mon temps de parole est presque expiré et j'aimerais à conclure.

M. WOOD: Le comité voudra peut-être accorder quelques minutes supplémentaires à l'honorable député.

M. ROSS (Souris): Je n'ai pas ces statistiques sous la main. Mais je ne proteste pas moins contre les conditions accordées aux commerçants de céréales, même si le temps me manque pour m'expliquer.

Encore une fois, je suis fermement convaincu que s'il nous faut livrer ce blé d'après un contingentement, on devra nous garantir le prix de parité qui, à ce qu'on entend dire un peu partout, est d'environ \$1.25 à Fort-Wilham. Les gouvernements provinciaux, les municipalités, les coopératives, en un mot tous les organismes des Prairies intéressés au bien-être du cultivateur demandent presque à l'unanimité que le prix du blé soit d'au moins 95 c. le boisseau. Ils ont insisté pour que le versement initial soit au moins de 85c. le boisseau, les montants additionnels devant être versés aux producteurs au cours de l'année.

Encore une fois, je suis fermement convaincu que le Canada a besoin par-dessus tout d'une politique agricole nationale. Et nous sommes loin de compte sous ce rapport. C'est la désunion économique qui règne partout au

[M. Ross (Souris).]